



LE RENDEZ-VOUS
CÔTE D'IVOIRE 2030
GROUPE CONSULTATIF
POUR LE FINANCEMENT DU PND 2026-2030



**MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE CONSULTATIF POUR
LE FINANCEMENT DU
PND 2026-2030**

08 - 09 JUILLET 2026

**FICHE D'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT
ENVIRONNEMENT**

Biodiversité, aires protégées et écotourisme durable



DESCRIPTION DU SECTEUR

AMBITION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAIN

Le Gouvernement ivoirien ambitionne de préserver le capital naturel, restaurer les écosystèmes dégradés et de faire des aires protégées des pôles de conservation, d'éducation environnementale, d'écotourisme et de développement local durable.

IMPORTANCE DU SECTEUR/DOMAIN DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

Le secteur contribue à la diversification de l'économie par l'écotourisme, la création d'emplois verts, la valorisation des territoires, la mobilisation de financements climatiques et la préservation des services écosystémiques essentiels à l'agriculture, à l'eau et au climat.

PERFORMANCES / PALMARÈS DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAIN AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau d'aires protégées comprenant 19 aires protégées, dont 8 parcs nationaux, 10 réserves naturelles et 1 aire marine protégée. Ce réseau offre une base solide pour développer concessions écotouristiques, circuits de visite, services de loisirs durables et hébergements verts.

SOCIAL

Les aires protégées peuvent soutenir l'emploi local, l'éducation environnementale, la participation communautaire et les activités génératrices de revenus autour des parcs, au bénéfice des jeunes, des femmes et des communautés riveraines.

RAPPEL DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES SECTORIELS

- Plan National de Développement (PND 2026-2030)
- Code de l'environnement, loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 ;
- CDN 3.0 ;
- Stratégie nationale de la biodiversité ;
- Document de stratégie de relance de l'écotourisme dans les parcs nationaux et réserves ;
- Plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux et réserves ;
- Contribution Déterminée au niveau National de la Côte d'Ivoire.

COMPARAISON DES STATISTIQUES AU NIVEAU MONDIAL, AFRICAIN OU RÉGIONAL

MONDIAL

Le tourisme fondé sur la nature peut soutenir le développement économique tout en contribuant à la conservation de la biodiversité.

AFRICAIN

L'Afrique présente un potentiel important pour l'écotourisme, le tourisme d'aventure et la demande touristique domestique.

RÉGIONAL

Le Parc national de la Comoé couvre 1 149 450 ha et figure parmi les plus vastes aires protégées d'Afrique de l'Ouest ; Taï constitue l'un des derniers grands vestiges de forêt tropicale primaire ouest-africaine.



LE POTENTIEL DU SECTEUR

DEMANDE

La demande du secteur est alimentée par les touristes nationaux et internationaux, la diaspora, les écoles et universités, les entreprises, les chercheurs, les ONG, les promoteurs d'hébergement vert et les opérateurs touristiques.




AVANTAGES COMPARATIFS

Diversité des écosystèmes, sites emblématiques, proximité du Parc national du Banco avec Abidjan, richesse du Parc national de Taï et dimension exceptionnelle du Parc national de la Comoé.

CAPITAL HUMAIN

Agents de l'OIPR, guides locaux, écogardes, opérateurs touristiques, communautés riveraines, artisans, chercheurs et jeunes formés aux métiers verts.

	<p>DISPONIBILITÉ / ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES Capital naturel important et diversifié (faune, flore, plans d'eau, sites culturels et savoir-faire locaux).</p> <p>NOMBRE D'EMPLOIS ATTENDUS À titre indicatif, 3 000 à 5 000 emplois directs et indirects à travers concessions, guides, accueil, hébergement, restauration, artisanat et activités communautaires.</p>
 <p>LES ATOUTS</p>	<p>CADRE RÉGLEMENTAIRE / INSTITUTIONS PUBLIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi portant gestion de la faune ; • Le code de l'environnement ; • Le code forestier ; • L'Agence Nationale de l'Environnement ; • L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ; • Côte d'Ivoire tourisme <p>ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS Les investissements privés dans l'hébergement, les infrastructures touristiques, les services écologiques, les loisirs durables et les équipements de valorisation peuvent être examinés au regard du Code des investissements.</p> <p>INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT Les projets agréés peuvent bénéficier d'incitations fiscales et douanières, à confirmer auprès du CEPICI selon le régime applicable. Les investissements hors Abidjan peuvent soutenir l'aménagement équilibré du territoire.</p> <p>DISPONIBILITÉ DE LA QUALITÉ DE MAIN D'ŒUVRE ET D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur bénéficie d'une main-d'œuvre locale disponible et d'un potentiel de formation aux métiers de guide, d'accueil, d'hôtellerie verte, de conservation et services numériques • Le secteur dispose d'un réseau de parcs et réserves et de routes d'accès aux sites. <p>LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (INVESTISSEMENT VERT) L'investissement écotouristique bien encadré génère des revenus pour la conservation, réduit la pression sur les ressources naturelles, valorise les communautés riveraines et renforce la sensibilisation à la biodiversité.</p> <p>INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES Le secteur peut mobiliser concessions, PPP, investissement privé direct, mécénat environnemental, financement climat et partenariats avec les collectivités, en articulation avec la promotion du tourisme durable.</p>
 <p>LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'écologes et d'hébergements durables ; • Aménagement de circuits écotouristiques, sentiers, miradors et centres d'interprétation ; • Développement de plateformes numériques de réservation, billetterie et promotion des parcs ; • Mise en concession de services d'accueil, restauration, transport interne et loisirs verts ; • Développement de produits touristiques autour de la biodiversité, de la culture et de l'éducation environnementale ; • Appui à l'artisanat local, aux guides communautaires et aux activités génératrices de revenus ; • Programmes de recherche, formation et économie du savoir autour de la biodiversité.
	<p>SECTEUR PUBLIC</p>

 <p>LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique, Ministère des eaux et forêts, Ministère du Tourisme, OIPR, SODEFOR, collectivités territoriales, CEPICI, CNP-PPP.</p> <p>SECTEUR PRIVÉ Promoteurs touristiques, hôteliers, agences de voyage, opérateurs de loisirs, investisseurs verts, entreprises engagées dans la RSE.</p> <p>COMMUNAUTÉ Populations riveraines, guides locaux, coopératives, artisans, associations de jeunes et de femmes et organisations communautaires.</p>
 <p>LES RÉGIONS CONCERNÉES</p>	<p>District d'Abidjan, Sud-Comoé, Cavally, Nawa, San-Pedro, Bounkani, Tchologo, Hambol, Tonkpi, Grands-Ponts, La Mé, Agnéby-Tiassa et régions abritant des parcs, réserves et sites naturels à valoriser.</p>
 <p>QUELQUES LIENS UTILES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OIPR – réseau des aires protégées : https://oipr-ci.org/ • UNESCO – Parc national de la Comoé : https://whc.unesco.org/fr/list/227/ • UNESCO – Parc national de Taï : https://whc.unesco.org/fr/list/195/ • Code de l'environnement 2023 : https://environnement.gouv.ci/wp-content/uploads/2015/08/LOI-N%C2%B02023-900-DU-23-NOVEMBRE-2023-PORTANT-CODE-DE-LENVIRONNEMENT.pdf • CEPICI – Code des investissements : https://cepici.africa/code-des-investissements